RCS : TOULOUSE
Code greffe : 3102

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2011 B 03727
Numéro SIREN : 537 437 865
Nom ou dénomination : BSPL TOULOUSE

Ce dépôt a été enregistré le 03/01/2014 sous le numéro de dépôt A2014/000098

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
TOULOUSE

1748293

Dénomination : BSPL TOULOUSE
Adresse : 116 route D'espagne Hélios V Bal 512 31100 Toulouse - FRANCE-

n° de gestion : 2011B03727
n° d'identification : 537 437 865

n° de dépôt : A2014/000098
Date du dépôt : 03/01/2014

Pièce : procès-verbal d'assemblée générale ordinaire du 09/12/2013

1748293

BSPL TOULOUSE
Société à responsabilité limitée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 116, route d'Espagne
Hélios V - BàL 512
31100 TOULOUSE
537 437 865 RCS TOULOUSE

98
11B 3727

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 09 DECEMBRE 2013

L'an deux mille treize,

Le neuf décembre,

A neuf heures,

Les associés de la société BSPL TOULOUSE, société à responsabilité limitée au capital de 10 000 euros, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, 116, route d'Espagne, Hélios V - BàL 512, 31100 TOULOUSE, sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

Sont présents :
Société BS INVEST, propriétaire de 600 parts sociales
Monsieur Pierre LAUVERNAY, propriétaire de 400 parts sociales

seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Bertrand SERRANO, gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

PL BS

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de la gérance,

- Décision relative au remplacement de Monsieur Pierre LAUVERNAY, cogérant démissionnaire,

- Questions diverses,

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

2

- la feuille de présence,

- le rapport de la gérance,

- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Monsieur Pierre LAUVERNAY de ses fonctions de cogérant notifiée à chacun des associés et décide de ne pas procéder à son remplacement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les gérants.

Pierre LAUVERNAY
Gérant
« Démissionne des fonctions de gérants »

Bertrand SERRANO
Gérant